073-200008423-20250416-2025\_04\_16\_D18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2025 Publication : 23/04/2025



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du mercredi 16 avril 2025

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni le mercredi 16 avril à 18h, en séance publique, à la Salle multi-services à Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - Quorum : 15

### Délégués titulaires présents :

17 titulaires présents pendant la séance.

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département de la			
Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la			
Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (pouvoir de Béatrice SANTAIS)
	Eric		1 voix
CCCS		SANDRAZ	
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

#### Délégués suppléants présents :

1 suppléants pendant la séance.

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

#### Récapitulatif:

Nombre de membres présents	18 membres
TOTAL des voix	21 voix

**Étaient excusés :** Claude DURAY, Michel DURET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Nicolas ROCHE, Béatrice SANTAIS, Franck VIALLET.

François RIEU ouvre la séance à 18h08.

Laurent GRILLET est désigné Secrétaire de séance.



## Conseil Syndical du 16 avril 2025 Délibération n° 18.2025

Objet: TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – TRAVAUX DE COMBLEMENT DE L'OUVRAGE TRAVERSANT LA DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ISERE EN AVAL DU PONT DE GILLY-SUR-ISERE

Rapporteur : M. le Président

La digue rive gauche de l'Isère entre le pont Albertin et le pont de l'autoroute A430 à Tournon fait l'objet d'une procédure de régularisation en système d'endiguement. Le système d'endiguement considéré est dénommé « SE1 », il est de Classe B (protection de plus de 3 000 personnes).

Dans l'étude de danger conduite pour la régularisation de ce système d'endiguement SE1, il est préconisé de procéder à l'obturation d'un ancien ouvrage hydraulique de colmatage qui est présent dans la digue rive gauche de l'Isère en aval du pont de Gilly-sur-Isère. Cet ouvrage est comblé à 95% de sédiments fins et une faible ouverture demeure présente. En cas de crue rare cette faible ouverture constitue un risque de venue d'eau.

Comme cela avait été le cas pour des ouvrages traversant la digue rive droite de l'Isère à Tournon ou la digue rive gauche de l'Arc à Bourgneuf, l'opération consistera à remplir l'ouvrage d'un coulis béton. L'enveloppe prévisionnelle études (investigations préliminaires et maitrise d'œuvre) et travaux est estimée à 160 000 € HT.

Conformément à la convention de transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, il est proposé de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 80 % sur la base de ce montant prévisionnel total étude et coûts de travaux. Les 20% restant seront financés par la soulte.

Sans attendre, il convient de planifier le lancement de la consultation et d'anticiper la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution du marché de maitrise d'œuvre dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires le mieux disant selon l'avis de la CAO. Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

#### Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la demande d'une subvention auprès de l'Etat pour les études et travaux de comblement de l'ouvrage traversant la digue rive gauche de l'Isère en aval du pont de Gilly-sur-Isère, sur la base d'un taux d'aide de 80 % pour un montant de dépenses prévisionnel de 160 000 € HT;
- APPROUVE le principe du lancement de la consultation de maitrise d'œuvre pour les travaux de comblement de cet ouvrage traversant;
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marchés correspondant avec les prestataires retenus par la CAO à venir;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette subvention et à signer tout acte afférant au suivi de ce dossier.

### Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire, Le Président, François RIEU

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Saut

Le secrétaire de séance,